

CONFORMITÉ DES PRODUITS MIS SUR LE MARCHÉ EUROPÉEN

*Machines, dispositifs médicaux, ascenseurs, produits électriques et électroniques, équipements de protection individuelle, jouets, produits de construction... tous sont soumis au **marquage CE** et ne peuvent être mis sur le marché s'ils ne sont pas conformes.*

*Sauf exceptions (cf. agroalimentaire, déchets, produits radioactifs...), **TOUS** les produits sont concernés par la réglementation **REACH**. En effet, REACH vise à sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances et mélanges chimiques et des produits finis.*

Fabricant, importateur, distributeur vous avez des obligations réglementaires. Pour les connaître et engager les actions nécessaires, bénéficiez de conseils juridiques sur mesure..

VOTRE BESOIN

- Savoir quel produit est couvert par quelle réglementation
- Distinguer les obligations réglementaires des recommandations normatives
- Définir votre statut (fabricant, importateur, utilisateur, distributeur) et vos obligations
- Connaître les étapes de la mise en conformité d'un produit : analyse de risques, essais...
- Constituer les preuves de la conformité : marquage CE, attestation de conformité, dossier technique, certificats REACH

NOTRE SOLUTION

- L'analyse de votre situation pour apporter une réponse opérationnelle
- Un conseil juridique pour savoir si votre produit est concerné et pour déterminer la nature du produit et votre statut
- La description et l'analyse des étapes de la mise en conformité et un soutien à la constitution des preuves de la conformité
- Un suivi dans la mise en oeuvre de vos obligations

Notre ATOUT Nous répondons également à toute question de droit communautaire Marquage des denrées alimentaires, emballages et déchets d'emballages, cosmétiques, déchets d'équipements électriques et électroniques...

LIVRABLES

- Arbre de décision
- Synthèse argumentée des réglementations applicables
- Plan d'action

MODALITÉS

- Réponse téléphonique, Mail, ou sur rendez-vous selon le cas de figure.

INTERVENANT

- Juriste en droit européen



TARIF

- Question ponctuelle : prise en charge par la Commission européenne.
- Dossier sur-mesure : nous consulter

Opéré par :

 **CCI INTERNATIONAL
GRAND EST**

 **entreprise
europe
network**



Business Support on Your Doorstep

Ursula MARTIN



+33 (0)3 88 76 42 35



u.martin@grandest.cci.fr



www.cci-international-grandest.com



SE PRÉPARER